

l'an deux mil vingt-cinq  
Le 1<sup>er</sup> avril à dix-huit heures trente minutes  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie  
sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

**Date de convocation**  
25 MARS 2025

**Etaient présentes :**  
Mmes BISSON, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, DURAND, FLOHIC, GUYOT,  
MILON

**Date d'affichage  
De la convocation**  
25 MARS 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoir : ./.**

**Date de publication  
De la délibération**  
8 AVRIL 2025

**Absente:** Mme GILLMANN

**Nombre de membres** 9

**Présents** 8

**Votants** 8

**OBJET : Demande de subvention de l'UNAFAM pour l'année 2025**

Mme la Vice-Présidente fait part à l'Assemblée de la demande de subvention reçue de l'UNAFAM 78 au titre de l'année 2025. Elle précise qu'elle a rencontré les responsables afin de mieux connaître les actions de cette association qui vient en aide aux personnes ayant des problèmes psychiques, ainsi qu'à leurs familles. Outre un soutien financier, l'association cherche également à se faire connaître avec l'aide des réseaux de communication des communes.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'UNAFAM 78 sise à Versailles, 13 rue Hoche, une subvention de 100,00 € (cent euros) au titre de l'année 2025.

**DIT** que cette somme est inscrite à l'article 65748 du budget 2025.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 8 avril 2025



Claire CHERET  
Présidente du CCAS